Foyer occupationnel **« Le Bercail »**

Livret d'accueil

De la personne accompagnée



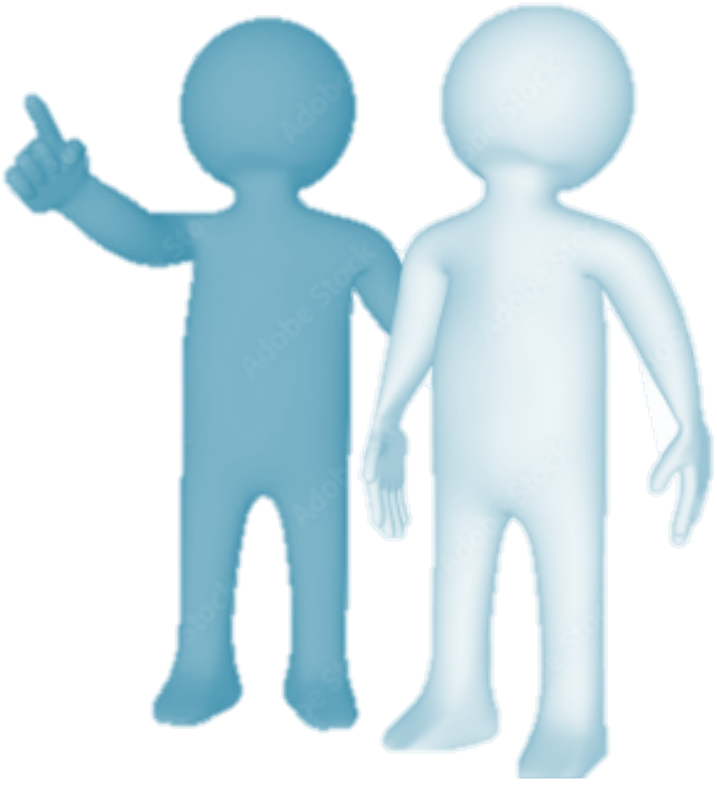

Sommaire

- Mot de bienvenue.....p 3
- Le Bercail, présentation et engagements.....p 4
- Sa situation géographique et architecturale.....p 5
- Nos équipes .....p 7
- L'organigramme .....p 8
- Les modalités d'admission .....p 9
- Le règlement général de protection des données...p 10
- Le projet personnalisé d'accompagnement.....p 10
- Les moyens de communication.....p 11
- La vie au foyer de vie .....p 12
- Les comités .....p 15
- La promotion de la bientraitance .....p 16
- Charte des droits et libertés .....p 17
- Nos coordonnées .....p 19
- Conclusion.....p 20

Le livret d'accueil est institué dans le cadre de la loi du 02/01/2002 et relatif à l'article L311-4 du code de l'action Sociale et des Familles. Il est établi en conformité au circulaire n° 138 D.G.A.S. du 24 mars 2004. Il vous est remis ainsi qu'à votre représentant légal lors de votre accueil.

Au livret d'accueil sont annexés la charte des droits et libertés des personnes accueillies, ainsi que le règlement de fonctionnement.

Ce document est destiné à vous informer des conditions de prise en charge. Il a vocation à instaurer une collaboration optimale établissement / famille / représentant légal / partenariats pour la mise en place et le suivi de votre projet personnalisé d'accompagnement.

Enfin, il vous présente succinctement Le Foyer de vie le Bercail et son organisation afin de faciliter votre arrivée parmi nous.

Mot de bienvenue

Nous souhaitons mettre à disposition ce livret d'accueil qui vous servira de guide tout au long de votre séjour au sein de notre établissement.

Il vous permettra de mieux connaitre le fonctionnement de notre structure, notre organisation ainsi que vos droits et devoirs.

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration constante des services proposés. Notre personnel par son dévouement, sa compétence, sa formation continue se veut d'optimaliser un encadrement de qualité.

Aussi, vous et votre responsable légal êtes des partenaires incontournables de notre équipe pluridisciplinaire pour la mise en œuvre d'un projet personnalisé qui vous permettra de vous épanouir sur les plans personnels, de l'autonomie, de la vie relationnelle et affective, de la vie sociale…dans le respect de vos capacités et de votre personnalité.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons la bienvenue.

Louis-Philippe BOURDON

Administrateur délégué des institutions



Le Bercail, présentation et engagements

L'ASBL « Le Bercail » fondée en 1979, accueille des personnes adultes en difficulté qui nécessitent un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique. Cinq unités de vie composent notre foyer.

Un vaste programme d'activités, favorisant l'autonomie, l'intégration sociale et le développement personnel vous est proposé.

Le projet d'établissement axe à garantir un accompagnement adapté par le biais d'un projet personnalisé d'accompagnement. (P.P.A.).

Ses engagements :

- *Mettre en place le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) de la personne accompagnée en équipe pluridisciplinaire et l'actualiser en continu en fonction de son évolution, de ses souhaits et perspectives ;*

Le " Bercail " : Mon foyer de vie !

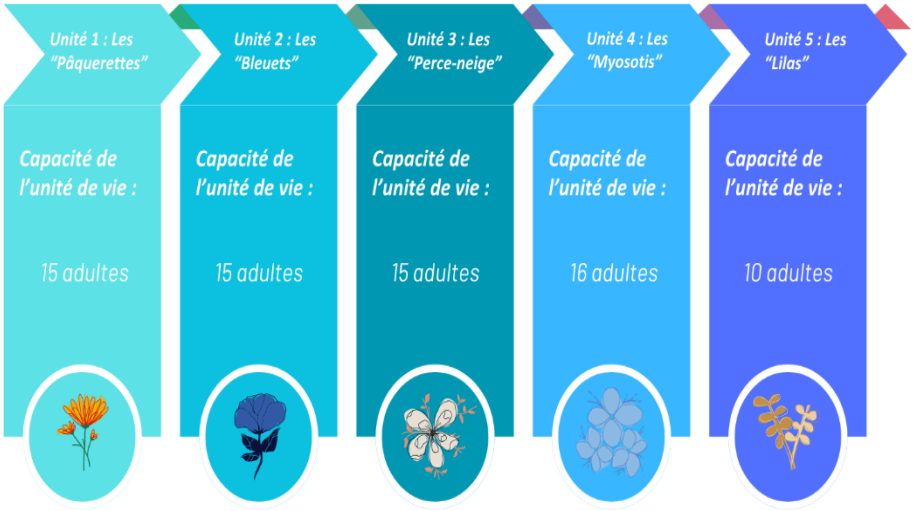

- *Assurer le plein épanouissement physique et émotionnel de la personne accueillie ;*
- *Favoriser l'autonomie ;*
- *Favoriser l'inclusion et l'ouverture sociale ;*
- *Favoriser l'individualisation, l'auto-détermination et l'auto-réalisation ;*
- *Prodiguer les soins et rééducations nécessaires ;*
- *Fournir un accompagnement aux familles ;*

Sa situation géographique et architecturale

Le foyer de vie est situé dans la commune de Bon-secours dans la province du Hainaut à quelques encablures de la frontière française.



Il est situé à une vingtaine de kilomètres de Valenciennes et de Tournai, à une trentaine de kilomètres de Mons.

Une galerie ouverte le relie aux services de l'ASBL « L'Espéranderie » ; il bénéficie ainsi facilement des services médicaux, paramédicaux et logistiques existants.

Chaque unité de vie est structurée selon différents espaces et l'aménagement de ces unités est propre à chacune.

On peut y retrouver :

- *Un espace salon*





- *Un espace repas*





- *Des chambres individuelles ou collectives personnalisées et décorées au goût de chacun.*
- *Les unités sont équipées d'accès internet, des espaces « informatiques » sont également proposés*



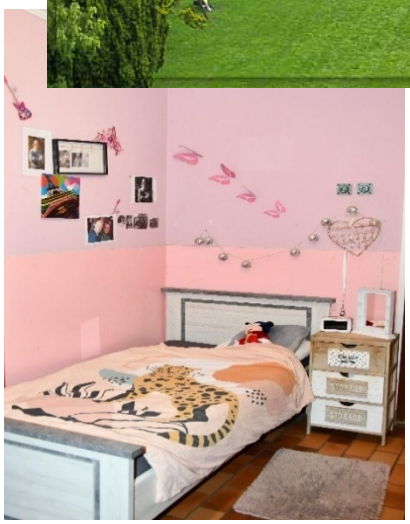









- *Des espaces extérieurs*

Dotés de grandes terrasses aménagées, de grands jardins, de barbecues, de plusieurs potagers.

Nos équipes

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, la direction est soucieuse de la qualification des membres du personnel. Les qualifications éducatives occupent une place majeure au sein du foyer de vie. Le travail en équipe pluridisciplinaire ainsi qu'un plan de formation permettent d'œuvrer aux objectifs fixés mais aussi parfaire nos pratiques professionnelles.



L'organigramme

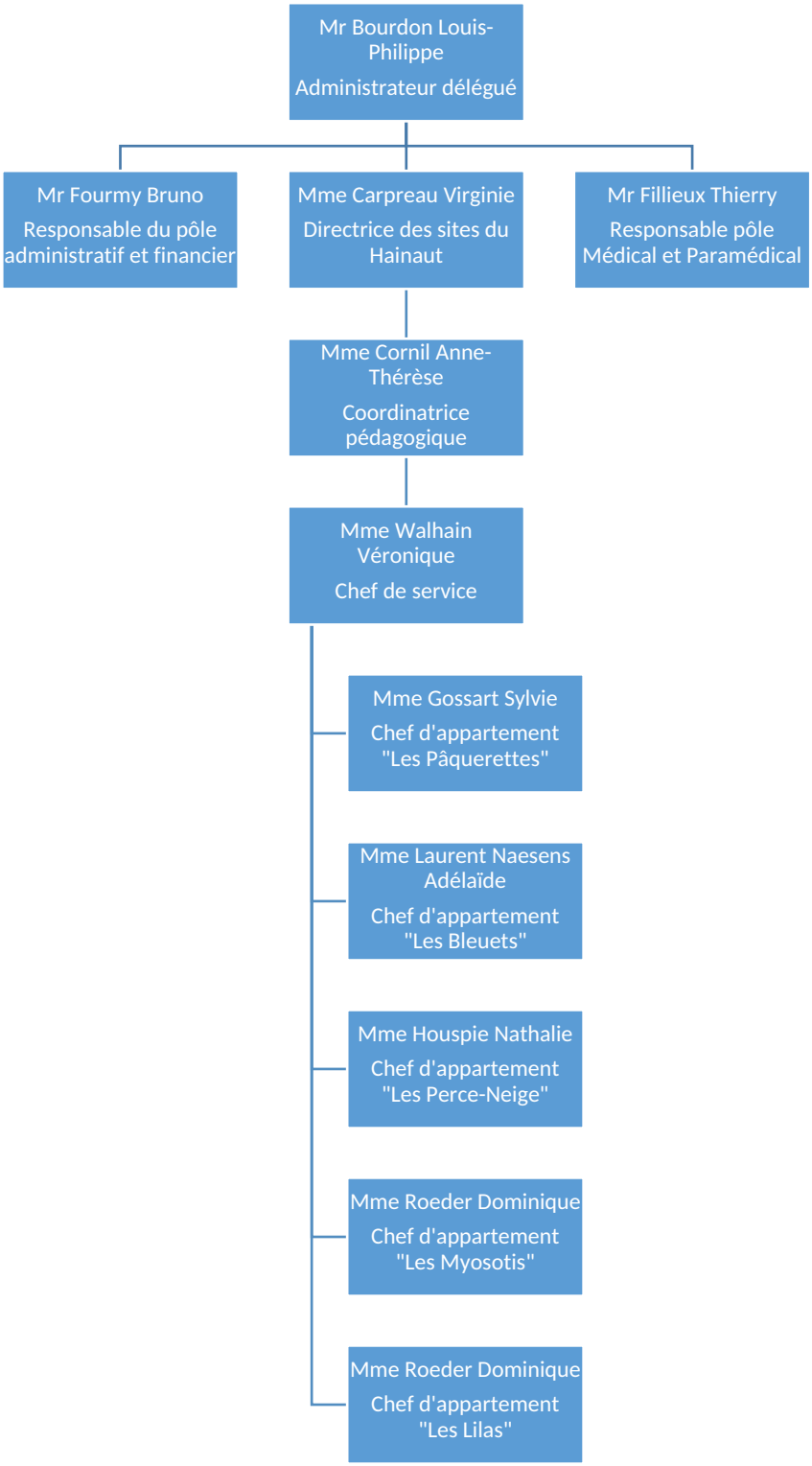

Les modalités d'admission

Les personnes accueillies au sein de notre foyer de vie sont belges ou françaises, une reconnaissance sous double conventionnement AVIQ est nécessaire pour les personnes belges, une notification Foyer de vie est requise pour valider l'admission d'une personne française. Afin de valider définitivement l'admission, un dossier administratif et médical vous sera demandé.

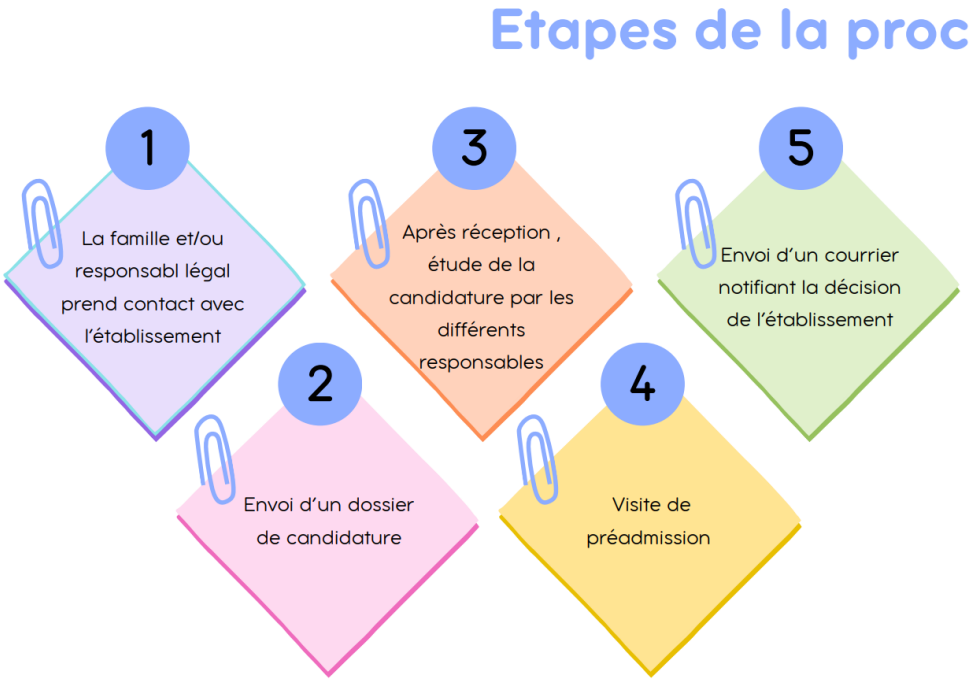

La date d'admission ne pourra être fixée qu'après réception du dossier complet, constitué d'un volet administratif et médical.

Le jour de l'admission :

Un membre de l'équipe pluridisciplinaire en charge des admissions vous accueillera avec un membre de l'équipe éducative afin de répondre aux éventuelles questions.

Un trousseau vestimentaire vous sera demandé, chaque vêtement devra être marqué à votre nom.

Il vous sera loisible d'installer vos effets personnels tels que cadres photos, objets décoratifs, …

La chambre à coucher est à fournir par vos soins selon les dimensions et les consignes transmises par l'unité.

Vous recevrez à l'admission la synthèse du projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement de l'établissement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le projet d'unité.

Le règlement général de protection des données



Depuis l'entrée en vigueur, le 27 avril 2016, du Règlement Général de Protection des Données, notre établissement a mis en place des procédures garantissant nos obligations en la matière. Ainsi, chaque membre du personnel est sensibilisé au sujet.

Le projet personnalisé d'accompagnement

Avec l'aide de votre responsable légal, vous êtes l'acteur principal de votre projet d'accompagnement. Les professionnels apportent leur concours pour examiner et définir les axes de travail qui pourraient être retenus. Votre adhésion et celle de votre responsable légal pour l'ensemble des axes du projet est complète.

Celui-ci est construit dans les trois mois qui suivent votre admission, il repose sur une évaluation conjointe entre vous, votre responsable légal et l'équipe pluridisciplinaire qui vous accompagne. Le P.P.A formalise les observations partagées, les objectifs de travail, les moyens éducatifs choisis en fonction de vos préférences, ainsi que les modalités d'évaluation et les remédiations envisagées.



Les moyens de communication

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, notre foyer de vie met à votre disposition un outil numérique vous permettant, vous, votre responsable légal ou à toutes personnes concernées, de transmettre un avis, un remerciement ou une réclamation.

Ces retours sont centralisés et traités via le logiciel QUALINEO, garantissant une prise en compte rigoureuse, confidentielle et réactive.

Pour accéder à cet espace d'expression, il vous suffit de scanner le QR code suivant :

Chaque retour est une opportunité pour nous de renforcer la qualité de nos liens.

Une page Facebook est disponible et vous permet ainsi de visualiser les évènements et activités mis en place au sein de notre foyer.

Un formulaire d'autorisation vous est remis ou à votre représentant légal afin d'autoriser ou non votre droit à l'image.



Pour toutes autres demandes (exemple : formulaire d'admission…) Nous mettons à votre disposition un site internet

www.esperanderie.eu

Les activités

L'animation est un concept important au sein de notre foyer de vie. C'est pourquoi une multitude d'activités pouvant être collectives ou individuelles vous est proposée.

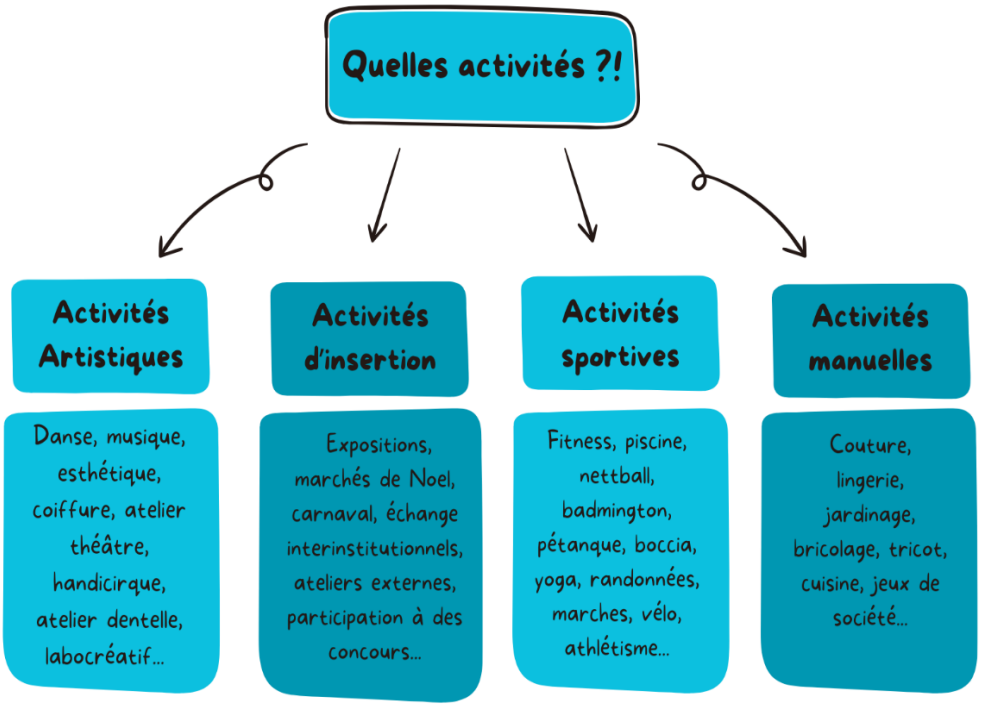

Faire reconnaitre et accepter les personnes accueillies par la société est pour nous un facteur très important dans votre épanouissement.

Pour ce faire, de nombreux partenariats sont mis en place et peuvent être réévalués.

Les partenariats

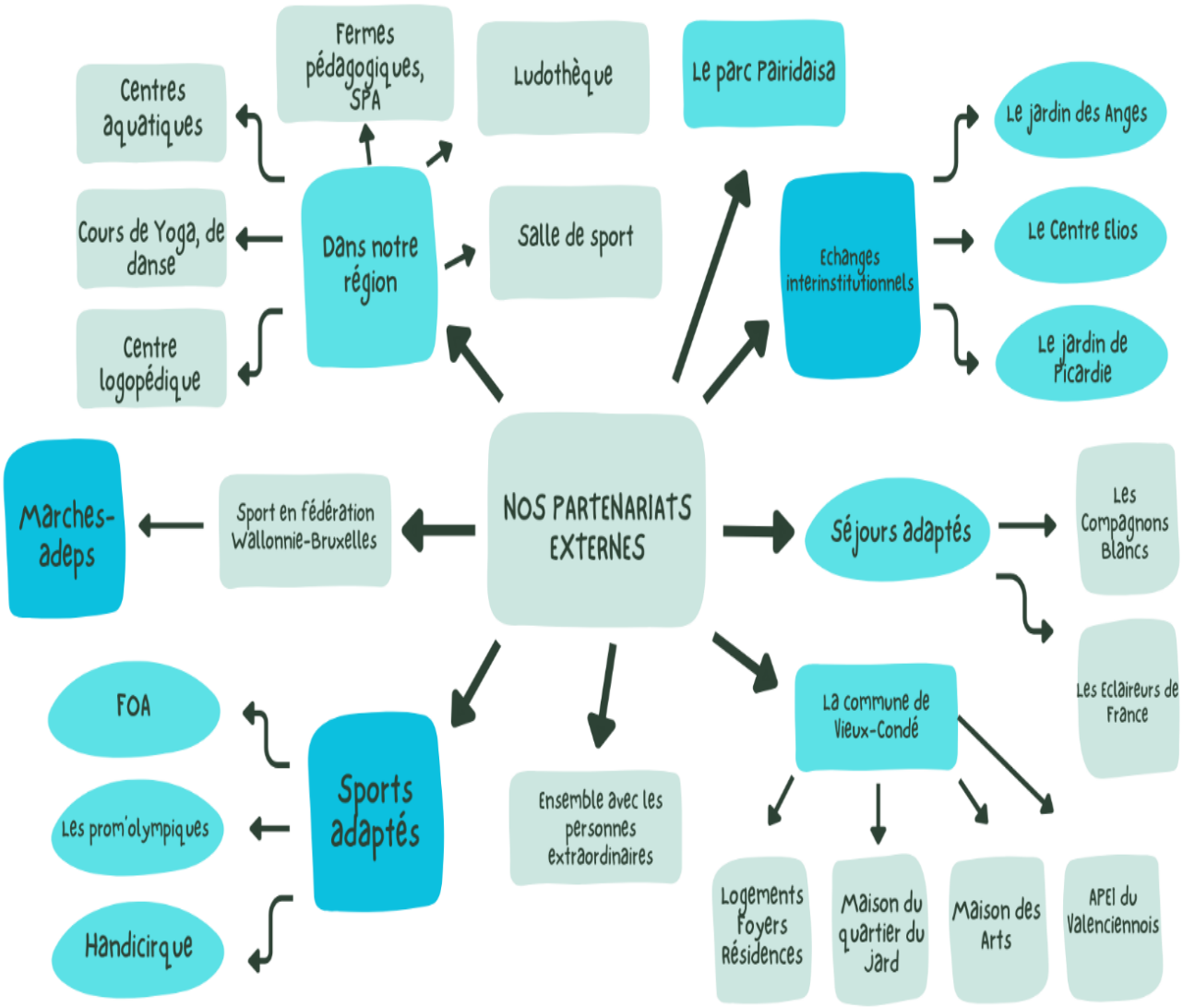

Les ateliers préprofessionnels

Différents ateliers préprofessionnels encadrés par des membres du personnel qualifiés peuvent vous être proposés.

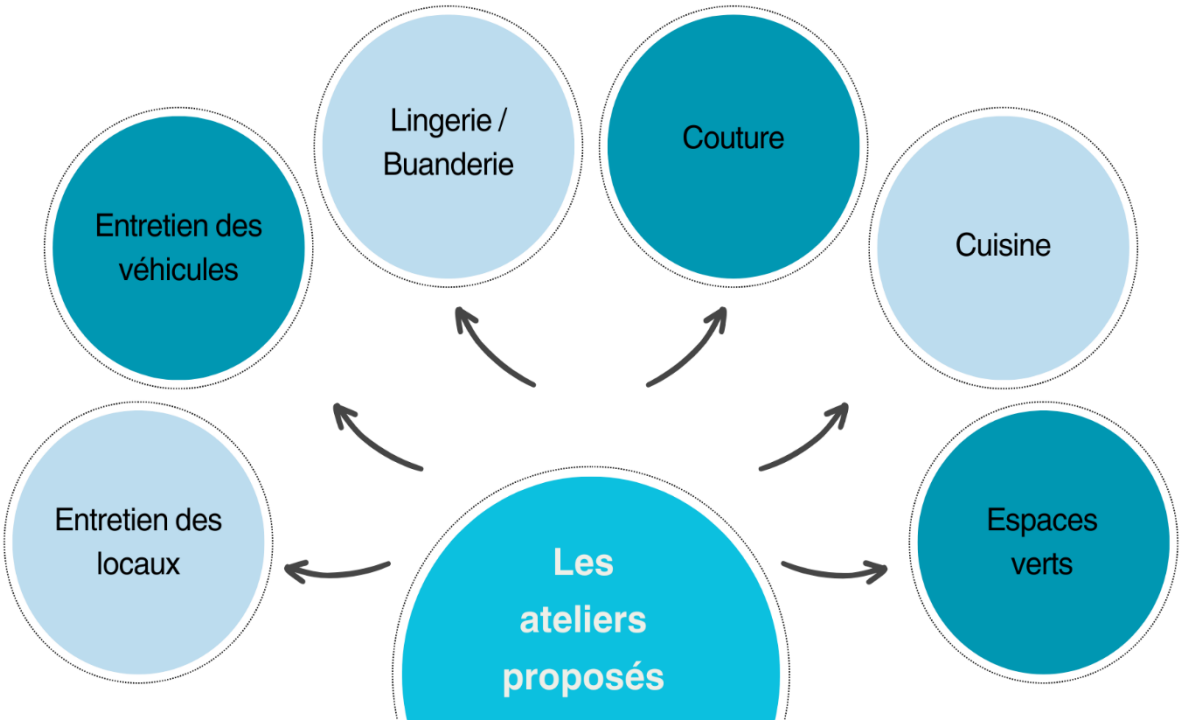

Les comités

La mise en place de comités au sein de l'établissement vous permet d'exprimer vos souhaits, et vos attentes.

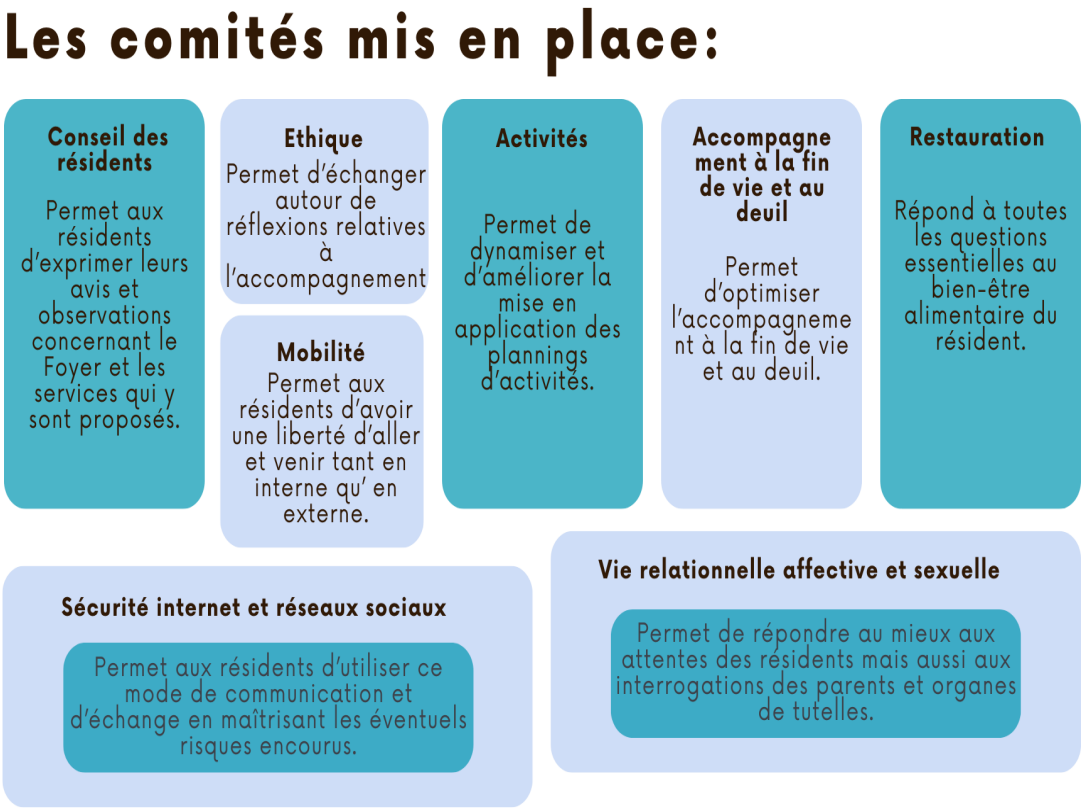

La promotion de la bientraitance

Les professionnels de l'établissement veillent quotidiennement au maintien de la bientraitance. Cette notion de bientraitance est au cœur de nos préoccupations pour garantir le bien-être émotionnel, affectif et développemental de la personne accueillie.

La charte de bientraitance fait foi des valeurs que nous protégeons et des missions que nous menons pour offrir un accompagnement bienveillant et de qualité.

Bien traiter, *c'est avant tout une intention positive, une culture qui vise à promouvoir le bien-être du résident en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.*

Identifier *les besoins de la personne, surtout si elle ne les exprime pas, afin de lui apporter les meilleures réponses possibles et lui permettre ainsi d'être coauteur de son projet de vie.*

Ecouter, *avoir de l'empathie, adopter en toute circonstance une attitude professionnelle, d'écoute et de discernement.*

Neutralité *dans l'accompagnement des choix du résident, sans jugement de valeur, en respectant son rythme et en prenant en compte sa liberté de décision.*

Tenir compte *et favoriser les liens sociaux, familiaux, avec les moyens mis à disposition par notre institution.*

Respecter *la confidentialité, l'intimité de la personne, ses valeurs ainsi que ses convictions personnelles et religieuses.*

Anticiper *la maltraitance en « signalant » systématiquement un évènement qui vous semble relever d'une situation de maltraitance.*

Individualiser *le projet de vie du résident en sollicitant sa participation active.*

Traiter *la douleur aigue ou chronique, physique ou morale, ce qui implique d'entendre et de reconnaitre les angoisses et les souffrances du résident pour lui garantir une prise en charge médicale et soignante d'excellent qualité.*

Accompagner *la fin de vie en soutenant à la fois le résident et son entourage, en collaboration avec l'équipe éducative, médicale et le « comité fin de vie ».*

Noter *le niveau de satisfaction du résident et de son entourage pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des services proposés. (Soins, nourritures, activités…).*

Communiquer, *avoir une qualité d'échange et de compréhension, donner au résident et à ses proches une information accessible, loyale et individuelle.*

Evaluer *nos pratiques et nos attitudes (Remise en question), évaluer régulièrement les besoins et attentes de la personne.*

Charte des droits et libertés

Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions d'accompagnement prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination. Chaque personne a droit au respect de son origine ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions politiques ou religieuses.

Droit à un accompagnement adapté

La personne accueillie doit se voir offrir un accompagnement individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité de ses interventions.

Droit à l'information

La personne accueillie a droit à une information claire et adaptée sur ses droits, son accompagnement ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Principe de libre choix

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- *La personne dispose du libre choix dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.*
- *Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en veillant à sa compréhension, en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement.*
- *Le droit à la participation active et continue, à la construction et à la mise en œuvre de son projet personnalisé d'accompagnement lui est garanti.*

Lorsque la personne accueillie ne peut exprimer un choix ou un consentement éclairé en raison de son jeune âge ou de sa situation, ce choix ou ce consentement peut être exercé par la famille ou le représentant légal.

Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par des établissements médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révisions existantes en ces domaines.

Droit au respect des liens familiaux

L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux dans le respect des souhaits, de la personne et des décisions de justice notamment, en sollicitant la participation active des proches dans la construction du projet d'accompagnement individualisé et en maximisant les échanges informatifs et collaboratifs.

Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes. Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles, il est garanti à la personne la possibilité de circuler le plus librement. A cet égard, l'ouverture sociale est favorisée. Dans les mêmes conditions, la personne accompagnée peut, disposer de ses biens et effets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Principe de prévention et de soutien

La sphère émotionnelle, affective et sociale doit être prise en considération notamment dans les objectifs individuels d'accompagnement. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Droit à l'exercice des droits civiques

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'établissement, qui prend à cet effet toute mesure utile dans le respect des décisions de justice.

Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse doivent être facilitées, dans le respect de la liberté individuelle, des croyance et convictions de tous et de chacun et dans le respect des missions de l'établissement.

Respect de la dignité de la personne e de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti et préservé de manière maximale en tenant compte de la réalisation de son accompagnement.

Nos coordonnées

L'Espéranderie	*Rue d'Esquermes, 5 – 7603 Bon-Secours.* *0032/69 67 26 10* *esperanderie@ebgs.eu*
Le Bercail	*Rue de la basilique n° 34-36-38-40-42 – 7603 Bon-secours* *0032/ 69 67 26 10*
Service administratif	*Rue Neuve, n°2-4 7601 Roucourt* *0032/ 69 77 55 24* *Serviceadministratif@ebgs.eu*
Administrateur délégué *Monsieur Bourdon L-P*	*lp.b@skynet.be*
Direction *Madame Carpreau V*	*v.carpreau@ebgs.eu*
Responsable du pôle médical et paramédical *Mr Fillieux T*	*t.fillieux@ebgs.eu*
Coordinatrice pédagogique *Madame Cornil A-T*	*at.cornil@ebgs.eu*
Chef de service Foyer de vie « Le Bercail » *Madame Walhain V*	*v.walhain@ebgs.eu*
Chef d'unité « Pâquerettes » *Madame Gossart S*	*s.gossart@ebgs.eu*
Chef d'unité « Bleuets » *Madame Laurent-Naesens A*	*a.laurent-naesens@ebgs.eu*
Chef d'unité « Perce-neige » *Madame Houspie N*	*n.houspie@ebgs.eu*
Chef d'unités « Lilas et Myosotis » *Madame Roeder D*	*d.roeder@ebgs.eu*
Service des retours *Mmes Museur L et Descamps E*	*convoyage@ebgs.eu*







Conclusion

Ce livret a été conçu pour vous apporter toutes les informations nécessaires afin de faciliter votre arrivée, de vous rassurer et de vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de notre foyer, ainsi que les valeurs qui nous animent.

Notre mission est de vous offrir un accompagnement personnalisé, respectueux de votre dignité, de vos droits et de vos choix de vie. Chaque personne est unique, et nous mettons tout en œuvre pour que votre parcours parmi nous soit adapté à vos besoins, à vos attentes et à vos projets. Nous croyons profondément que l'écoute, le dialogue et la bienveillance sont les clés d'un accompagnement réussi.

Bienvenue parmi nous…